

ANNEXE 1

**OBSERVATIONS DE LA SECTION CANADIENNE DU NIAG  
SUR LES PROPOSITIONS DE L'EUROPE DE 1992**

Les questions posées à la section canadienne du Groupe consultatif industriel de l'OTAN (NIAG) par M. Ted Gibson à sa rencontre du 12 janvier avec le Groupe de travail sur les produits de défense de l'Équipe de travail interministérielle sur l'Europe de 1992, se résument ainsi:

- (A) que pense et sait la section canadienne du NIAG de l'Europe de 1992?
- (B) qu'attend-elle de l'Europe de 1992 et que compte-t-elle faire à ce sujet?

On peut le mieux répondre à ces questions en reprenant les trois grands thèmes qui préoccupent les membres de la section et qui portent sur les répercussions du passage de la Communauté européenne à l'Europe de 1992 sur l'industrie canadienne. Ces thèmes sont:

1. La proposition de la CE de limiter les exemptions tarifaires sur les produits de défense accordées aux États membres, au profit d'une suspension uniforme des tarifs sur une liste de produits plus restreinte.
2. L'accroissement de la compétitivité de l'industrie européenne à la faveur de l'Europe de 1992.
3. L'incidence des activités du Groupe des programmes européens indépendants (GPEI), même s'il ne fait pas partie intégralement de l'Europe de 1992.

Pour ce qui est des observations et suggestions sur le point (B), on les trouvera dans le présent document. Quant au point (A), la section canadienne du GPEI est passablement au courant, malgré une certaine confusion. En général, il faut dire que l'industrie n'a pas saisi toutes les implications de l'Europe de 1992. Les regroupements d'industries au Canada tâchent d'améliorer cette situation. C'est le cas surtout de l'Association canadienne d'exportation qui (1) a organisé plusieurs colloques au cours desquels le haut-commissaire du Canada à Londres, M. Donald McDonald, insiste sur l'importance pour l'industrie canadienne d'établir des relations avec l'Europe dès maintenant plutôt que d'attendre 1992, et d'employer l'expression "partenaire européen" plutôt que "forteresse européenne" plus répandue, et qui (2) a eu un échange de correspondance avec l'ambassadeur du Canada à la CE concernant les droits à l'importation imposés sur certaines armes et certains matériels militaires. En outre, le thème de la rencontre semestrielle de l'Association des industries aérospatiales du Canada tenue à Ottawa en avril était "L'Europe d'après 1992".

**TARIF SUR LE MATÉRIEL LIÉ A LA DÉFENSE**

La proposition de la CE sape les projets de coopération de l'OTAN en matière d'armements, décourage la participation de l'Amérique du Nord et invite le Canada et les États-Unis à user de représailles.

Sur la question d'un tarif applicable au matériel lié à la défense, il a été proposé, dans l'éventualité où la CE imposerait un tarif sur le matériel de défense et le matériel lié à la défense, que le Canada, conjointement avec les États-Unis, dresse une liste des produits qui devraient être exemptés du tarif. Cette liste serait longue et fastidieuse à établir, vite périmée et sujette à des interprétations erronées par les bureaucrates. Nombre de produits seront des composantes utilisées non seulement dans la production de matériel militaire, mais aussi de matériel civil. Il serait prudent de commencer au plus tôt à dresser cette liste d'exemptions si c'est la voie